

Le Bulletin Quotidien, 14 juin 2012

♦ **Harcèlement sexuel / Sénat / COPE** : La porte-parole du gouvernement Najat VALLAUD-BELKACEM a concédé hier à propos du projet de loi relatif au harcèlement sexuel qu'il était "toujours perfectible" et qu'il le serait vraisemblablement sous forme d'amendements "pendant les débats parlementaires". Après son examen en Conseil des ministres, le texte a été déposé au Sénat. Les présidents des commission des Lois Jean-Pierre SUEUR (PS) et des Affaires sociales Annie DAVID (CRC) et de la Délégation aux droits des femmes Brigitte GONTHIER-MAURIN (CRC) ont rappelé que "le Sénat a accompli un important travail sur le harcèlement sexuel et est prêt à légiférer sur la base des propositions et du projet de loi". "Au cours des semaines passées, les sénateurs ont procédé à l'audition de plus d'une cinquantaine de personnes", précisent-ils. Ils indiquent que de larges points d'accord se sont dégagés : nécessité de réprimer toutes les formes de